



TERMES DE RÉFÉRENCE

ELABORATION DE L'EVALUATION MI-PARCOURS POUR
LE PROJET DE RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE
DES POPULATIONS LES PLUS VULNERABLES ET
DIFFUSION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DANS
LA ZONE HUMIDE DU LAC D'ALEG

JANVIER 2017



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	3
2. OBJET DE L'ÉVALUATION.....	8
3. PORTÉE DE L'EVALUATION.....	8
4. CRITÈRES DE L'ÉVALUATION	9
5. QUESTIONS ET CRITERES DE L'ÉVALUATION.....	11
6. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL	12
7. DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION.....	13
8. STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT FINAL	14
9. EQUIPE D'EVALUATION	15
10. PREMISSES DE L'ÉVALUATION, DROITS D'AUTEUR ET PUBLICATION.....	16
11. DELAI POUR LA REALISATION DE L'ÉVALUATION.....	16
12. ADJUDICATION DE L'OFFRE ET CONTRAT	16
13. PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE	17



1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

1.1 Introduction

La Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole (ancienne Direction de l'Agriculture), dans le cadre du Projet « Renforcement résilience population vulnérable et diffusion nouvelles technologies zone humide du lac d'Aleg » financé par l'Agence Espagnole de Coopération International pour le Développement (AECID), va à procéder à la réalisation d'une évaluation ayant pour objet de réaliser une valorisation de l'intervention en cours et proposer des recommandations.

1.2 Description résumé du projet

Le Projet vise à appuyer le développement des potentialités productives agricoles, plus spécifiquement le maraîchage, des zones humides de la commune d'Aleg (zone du Lac d'Aleg) pour garantir une meilleure résilience des populations de la zone aux crises et à l'insécurité alimentaire dans une première phase, et développer après, une activité économique permettant d'améliorer l'approche filière suivant les orientations de la Stratégie Nationale de Développement Rural qui préconise à moyen et long terme une approche programme du secteur.

Pour cela, le projet vise l'amélioration de la sécurité alimentaire des habitants de la zone du lac d'Aleg, soit environ 100.000 personnes, à travers l'augmentation de la production agricole locale, l'amélioration de la commercialisation au tour du lac (pomme de terre, oignon, autres légumes, blé, sorgho irrigué, niébé, et cultures fourragères). En effet les cultures maraichères sont des sources d'alimentation et de revenus appréciables pour les ménages vulnérables qui connaissent des pénuries saisonnières chroniques (périodes de soudure). C'est une filière porteuse intéressante dans la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, mais cette activité nécessite une bonne organisation et du professionnalisme.

Ce projet est alors appelé à capitaliser l'expérience de plusieurs projets dans le secteur, et travailler sur des aspects classiques de développement, mais avec une vision axée sur l'obtention des résultats de développement, qui cherchent aussi à appuyer la gouvernance économique et institutionnelle au niveau du territoire, renforcer les rôles des titulaires des droits et obligations, et faire ainsi les liaisons nécessaires avec le central, pour renforcer les appuis et promouvoir les synergies à tous les niveaux pour atteindre les objectifs fixés, tenant compte des dimensions fonciers, d'information, commercialisation ou pilotage et programmation.

1.3 -Contexte et antécédents :

Le secteur rural joue en Mauritanie des rôles importants, i) la contribution à la croissance économique, ii) la stabilisation de la population rurale, iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire, iv) la réduction de la pauvreté et v) la sauvegarde du patrimoine naturel et la valorisation des produits du terroir.

Le secteur rural, dont dépend plus de 50% de la population du pays, environs 3,5 millions au total, manque d'une vision stratégique claire à moyen et long terme, ce qui explique une bonne partie des difficultés du secteur, qui se manifestent dans toutes les filières, et même au niveau de la sécurité alimentaire, qui affecte dramatiquement une grande partie de la population. L'état a montré son intérêt ces dernières années pour résoudre cette situation de faim chronique, l'objectif principal du CSLP et des nouvelles stratégies (SDSR ET SNSA), est de passer d'une pauvreté largement répandue au niveau rural, d'un taux de 59,4% (42% la moyenne nationale) signalée en 2012 à 35% en 2015 (25% la moyenne nationale) et une insécurité alimentaire au niveau national de 39,4% en 2012 à 23,5% en 2015.

La surface agricole utile est inférieure à 0.5% du territoire national, environs 500.000 hectares dont presque la moitié, 44% sont des terres exploitables en pluvial (Djeri), 28% en décrue (Walo) et 27% des surfaces potentiellement irrigables, 135.000 ha, dont à peine 40.000 ha sont aménagés et exploités. La culture du palmier dattier, couvre environs 10.000 hectares.

- Plusieurs problèmes étaient identifiés au niveau du secteur :



- Production fluctuante et inefficace,
- Détérioration des ressources naturelles
- Manque de synergie entre l'agriculture et l'élevage dans le cadre d'un développement rural intégré,
- Extrême pauvreté de la population rurale. Selon les données socioéconomiques de base : les zones rurales concentrent la majorité des pauvres du pays. (75% des pauvres proviennent du milieu rural, 10% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire chronique, vulnérabilité aux changements climatiques, etc.)
- Insuffisance de financement du secteur (environnement d'investissement insatisfaisant).
- Institutions de formations et d'encadrement peu opérationnelles et faibles capacités des acteurs. Les institutions existantes sont: i) l'Ecole Nationale de Formation et Vulgarisation Agricole de Kaédi (ENFVA), ii) le Centre National de Recherches Agronomiques et de Développement Agricole (CNRADA), iii) le Centre National d'Elevage et Recherches Vétérinaires (CNERV), iv) l'Institut Supérieure d'Enseignement Technologique (ISET), v) l'Observatoire de Sécurité Alimentaire, et vi) le Centre de Contrôle de la Qualité des Semences et Plants (CCQSP).
- Problèmes de commercialisation et sous valorisation des produits agricoles.
- Problématique foncière, en transformation des systèmes ancestraux, souvent collectifs, en un système basé sur la propriété privée, un système de concessions provisoires et définitives existe, avec une phase de mise en valeur continue pendant 5 ans, ce qui marche très difficilement, et actuellement les dossiers régularisés sont très peu nombreux. Ceci affecte principalement la construction d'infrastructures dans ces terrains. On note avec satisfaction la réalisation d'une réforme foncière pour l'irrigué: Le titre foncier mère est réalisé pour la zone du Trarza et son élargissement est programmé pour couvrir les zones du haut fleuve
- Dispositif de suivi évaluation peu outillé, informations très limitées, à peine obtenues par l'Enquête auprès des Ménages et Exploitants Agricoles (EMEA).

Tous ces facteurs contribuent pour que la majorité des agriculteurs et éleveurs soient dans une logique de production pour l'autoconsommation et subsistance.

Cadre institutionnel

En dépit d'importants investissements réalisés ces dernières décennies dans de nombreux programmes et projets de développement (PDIAIM, PDRC, PADEL, etc.), ce secteur était caractérisé par une contribution insuffisante à la croissance économique du pays et par une faible productivité des facteurs. Connaissant l'importance du secteur rural dans la lutte contre la pauvreté et le développement socio-économique, plusieurs engagements et outils de planification ont été accordés et mis en place avec le but d'appuyer le secteur rural et le sous-secteur de l'agriculture

Ainsi pour la première fois, la SDSR et le SNSA élaborées en 2011 et 2012, se proposent de définir une nouvelle vision stratégique de nature à mettre en place un cadre de développement stable, cohérent et durable pour ce secteur. Cette vision se traduira par une impulsion quantitative et qualitative de la production. En effet ces stratégies étaient conçues de manière participative à travers l'implication des différents acteurs du secteur rural. Elles sont également basées sur des référentiels préétablis et feront l'objet d'évaluations périodiques. Cette vision permettra la levée des contraintes majeures actuelles du secteur.

Au début de 2015, le Plan national de développement agricole (PNDA) était validé, qui est le cadre de référence des interventions de l'Etat, des Partenaires au Développement, et de l'ensemble des acteurs opérant pour le développement du secteur rural, notamment les opérateurs privés nationaux et les investisseurs potentiels étrangers. Il est fondé sur les orientations stratégiques de la SDSR, ainsi que sur les mesures et les orientations définies par la Loi d'Orientation Agropastorale (LOA) qui découle de la même stratégie.



Finalement, l'ancienne Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté (CSLP) constitue le cadre d'orientation des politiques publiques de développement et assure la mise en cohérence de ces différentes politiques aux fins d'atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations. Il se fixe comme objectif de réduire la pauvreté à 35 pour cent à l'horizon 2010 et à 25 pour cent à l'horizon 2015.

Concernant le sous-secteur horticole, le CSLP III prône la diversification de la production agricole avec l'introduction dans les systèmes des cultures des fruits et légumes, des cultures fourragères et d'agroforesterie. Dans le cadre de la diversification, il propose de mettre l'accent sur un certain nombre de filières dont les produits sont fortement demandés au niveau du marché local, comme la filière des produits oasis (dattes, maraichage, céréales, etc.), la filière des produits maraichers en irrigué (oignons, patates douces, gombos et autres spéculations) et la filière des produits laitiers, viandes rouges, etc.

Le CSLP a été remplacé pour la Stratégie de Croissance Accélérée et Prospérité Partagée (SCAPP), nouveau Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté en cours d'élaboration, définira pour la période 2016-2030 la vision de travail intersectoriel et intra-sectoriel du Gouvernement.

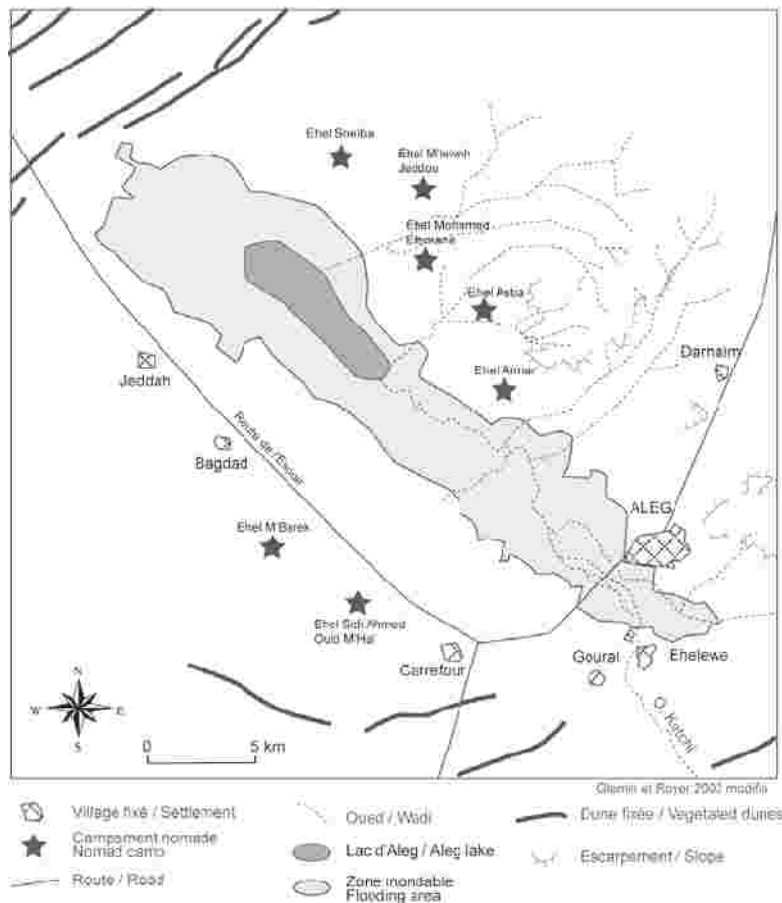
La conception et une partie de l'exécution du projet ont été lieu à l'époque du CSLP, par conséquent aussi le CSLP que la SCAPP seront tenues en compte dans la réalisation de l'évaluation. Le premier parce que le projet a été formulé en cohérence avec les lignes et priorités définies par lui, et le deuxième parce que la partie correspondant au secteur rural s'inspire du contenu du CSLP en plus d'être le cadre actuellement en vigueur.

Zone d'intervention

La wilaya de Brakna est au troisième rang dans le cadre de la pauvreté au niveau du pays (62% en 2004 contre 46.7% national). L'insécurité alimentaire reste cependant au-dessus de 20% et en nutrition, la wilaya par contre est très mal positionnée, surtout en période de soudure, dépassant le 20%. Spécifiquement, on a ciblé les communes d'Aleg et Achorguitt et les alentours du lac d'Aleg dont le choix de la localisation est donné par la disponibilité de la ressource, l'accessibilité, la distance relativement proche de la capitale, les possibilités de synergie entre autres. Ce sont certains facteurs qui facilitent en principe les possibilités pour vraiment rehausser les indicateurs de la région, et supposer un élément de dynamisation pour pouvoir travailler ultérieurement, en phases supplémentaires, dans des aspects plus économiques en relation avec les filières.

Le lac compte avec une surface d'environ 6000 hectares, sur 16 km de longueur et 4.5 de largeur, avec un volume estimé à 66 millions des mètres cubes. Le lac est rempli par l'écoulement de l'oued Ketchi, avec une moyenne pluviométrique annuel de 250 mm, et une forte variabilité interannuelle.

Il comporte une ceinture interne des pâturages saisonnière, elle se produit entre novembre et mars quand le lac se dessèche. Et une ceinture externe, dépendant des pluies, entre juillet-décembre. Une dizaine des bandes fourragères existent, des campagnes de vaccination et de sensibilisation contre le feu se mènent dans la région. Environ 7.5 % de la population sont des nomades (4.8 national), les semi-nomades et les éleveurs familiaux sédentaires sont très répandus. Le bétail est évalué en 2011 à 240.000 petits ruminants, 150.000 bovines et 72.000 camelins, Entre novembre-juin, des nomades viennent de plus loin. Cette pression anthropique en plus de la sécheresse contribue d'avantage à la réduction de la couverture végétale. (Pâturage, prélèvement fourrage, prélèvement bois de feu, affaiblissement fertilité des sols, empêchement recharge lac, contamination eaux usés etc.). Enfin, une forte régression de la couverture végétale aux plans quantitatif et qualitatif, due surtout aux facteurs de gestion humaine, est signalée.



L'exploitation agricole est faite sous pluie ou en décrue, environs 10.000 hectares peuvent être mis en culture, Actuellement sont exploités seulement 6.000 en pluvial et 1.400 en décrue, avec des rendements assez faibles surtout pour le sorgo, le mil, le maïs, le haricot et les cucurbitacées.

1.4 -Description de bénéficiaires et des autres acteurs impliqués :

La commune d'Aleg compte environs 100.000 habitants dont 40 000 vivent au tour du lac. Un ciblage spécifique sera fait pour identifier environ 400 hectares de cultures, avec des critères de priorisations tels que : i) la proximité de l'eau, ii) les aspects fonciers, iii) la pauvreté et la situation des ménages, iv) l'aspect genre et l'insertion de la jeunesse v) l'existence d'organisation ou d'association socioprofessionnelles. Considérant une taille moyenne de parcelle d'un hectare, au moins 400 familles, soit 2.800 personnes pourront se bénéficier directement du projet, hors les Coopératives ou Associations seront privilégiés et en conséquences les bénéficiaires augmenteront.

Les différentes structures et représentations des départements impliqués dans la mise en œuvre de ce programme bénéficieront seront impliqués dans la mise en œuvre des composantes du projet qui les concernent (Délégations régionales, écoles de formation, collectivité locale, les SAVs et les GIES).

Bénéficiaires directs

La commune d'Aleg compte environs 100.000 habitants dont 40 000 vivent au tour du lac. Un ciblage spécifique sera fait pour identifier environ 400 hectares de cultures, avec des critères de priorisations tels que : i) la proximité de l'eau, ii) les aspects fonciers, iii) la pauvreté et la situation des ménages, iv) l'aspect genre et l'insertion de la jeunesse v) l'existence d'organisation ou d'association socioprofessionnelles. Considérant une taille moyenne de parcelle d'un hectare, au moins 400 familles, soit 2.800 personnes



pourront se bénéficier directement du projet, hors les Coopératives ou Associations seront privilégiés et en conséquences les bénéficiaires augmenteront.

Services et institutions publics dépendants du Ministère de l'Agriculture

Le projet a une composante pour le renforcement institutionnel des structures, services et institutions sous le parapluie du Ministère de l'Agriculture ou liés à celui-ci.

doit bénéficier directement aux services et institutions du MDR, à travers la formation d'ingénieurs et techniciens capables de poursuivre les initiatives de valorisation du secteur irrigué, mais aussi à travers le renforcement des capacités des services à gérer un projet, à suivre la mise en œuvre, valoriser et capitaliser les résultats pour orienter les politiques agricoles.

- Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole : Cette direction logée au sein du MA est chargée des attributions suivantes :

- la mise en œuvre de la politique nationale dans le domaine des productions végétales,
- la promotion et le développement des filières agricoles,
- la planification et le suivi des campagnes agricoles,
- le contrôle de qualité des produits agricoles,
- la promotion du machinisme agricole,
- la mise en œuvre des programmes du conseil agricole et d'animation rurale
- le contrôle et la gestion de la filière semencière

- Direction des Stratégies, de la Coopération et du Suivi-Evaluation (DPCSE). Cette direction logée au sein du MA est chargée des attributions suivantes :

- l'élaboration des stratégies et du suivi et l'évaluation de leur mise en œuvre,
- le suivi des politiques et stratégies et l'analyse de leurs résultats,
- la programmation des activités et des budgets d'investissements en collaboration avec les différentes structures du département,
- l'identification et la préparation des programmes et projets de développement de l'Agriculture et du suivi et de l'évaluation de leurs résultats techniques, économiques et financiers,
- le développement des outils de programmation,
- la formulation et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de renforcement des capacités du ministère en liaison avec les partenaires de développement,
- l'élaboration des requêtes de financement et la relation avec les partenaires au développement

-Délégation Régional de l'Agriculture à Brakna Elle est le « bras opérationnel » de premier plan du MA dans la région

-CNRADA : Centre National de la Recherche Agronomique pour le Développement Agricole. Le centre est basé à Kaédi avec une antenne à Rosso pour ce qui concerne la vallée du fleuve. Les compétences du CNRADA concernant l'amélioration et optimisation des cultures irriguées et l'analyse des systèmes d'irrigation sont à valoriser dans le cadre du projet.

-CFPRB le Centre de Formation des Producteurs Ruraux à Boghé qui fait partie de la Direction de la Recherche de la Formation et du Conseil Agricole du MA. Les compétences du CFPRB concernant la formation et vulgarisation dans le cadre du projet sont à évaluer.

1.5 Principaux problèmes détectés :

Le problème principal identifié est le manque de sécurité alimentaire dans la zone. Des analyses spécifiques de consommation, de production et des revenus seront faites pour déterminer les stratégies concrètes selon les profils, passant toujours aux systèmes de production pérennes, moins sensibles aux aléas climatiques comme l'irrigation et l'élevage amélioré.



Plusieurs problématiques sont identifiées :

- Diminution de la quantité d'eau.
- Dégradation de la qualité de l'eau et manque d'assainissement et de gestion d'ordures.
- Surexploitation végétale et animale.
- Manque de gestion des ressources naturelles.
- Ensablement du système hydrographique de recharge.
- Dégradation des terres arables.
- Prolifération des maladies hydriques.
- Baisse de production et de productivité.

2. OBJET DE L'ÉVALUATION

Il s'agit d'une évaluation du «Renforcement résilience population vulnérable et diffusion nouvelles technologies zone humide du lac d'Aleg», la principale intervention de la Coopération Espagnole en matière d'agriculture irriguée, et qui répond à l'initiative du Ministère de l'Agriculture avec le but de déterminer la pertinence ou pas de la continuation du projet basée sur l'analyse de l'identification du projet, l'atteinte des résultats, la gestion administrative et technique, entre autres. Les conclusions et recommandations seront diffusées parmi les institutions espagnoles et mauritaniennes concernées. Ces conclusions et recommandations devront d'apporter des leçons apprises et des propositions pour des futures interventions et pour la continuité du projet.

3. PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera centrée sur l'intervention réalisée pendant le délai d'exécution du projet.

3.1. Dimension

L'évaluation sera réalisée dans les suivants zones géographiques et avec le cadre institutionnel :

Acteurs à Nouakchott	Acteurs à Brakna
<ul style="list-style-type: none"> Ø MA (DA/ DPCSE) Ø OTC 	<ul style="list-style-type: none"> Ø Délégation d'agriculture Ø Bénéficiaires d'Aleg et Achorguitt Ø CFPRB Ø CRNADA Ø Autorités (Wali, Hakem, Maires d'Archoguitt et d'Aleg, etc)

3.2. Contenu

L'évaluation envisage de considérer principalement les aspects suivants ;

a) Conception du projet : la phase d'identification, planification et de formulation du projet sera évaluée à partir de la phase d'identification et de formulation jusqu'à l'approbation du financement. Il est envisagé d'évaluer :

-La qualité de la phase d'identification et de diagnostic du projet : besoins et problèmes identifiés, les acteurs impliqués, la participation des bénéficiaires, les données sur l'insécurité alimentaire disponibles, les études réalisées, etc.

-La manière dans laquelle les besoins identifiés ont été insérés dans le document de formulation pour atteindre les objectifs, c'est-à-dire, il est envisagé d'évaluer la cohérence interne du document de formulation du projet tel qu'il a été formulé à partir de la phase de conception.



b) Gestion de l'intervention : L'analyse de la gestion servira pour capitaliser des leçons apprises pour des futures interventions.

-Parmi d'autres aspects, seront évaluées, la gestion administrative et technique du projet, c'est-à-dire, la planification, le centrage et l'exécution des activités ; la coordination avec les acteurs impliqués, la participation des contreparties dans la gestion du projet et les mécanismes de gestion interne, incluant les procédures administratives.

c) Evaluation des résultats (prioritaire)

Evaluer les objectifs déjà accomplis (efficacité) et par rapport au coût en termes du temps et du budget (efficacité).

4. CRITÈRES DE L'ÉVALUATION

L'analyse inclura des critères d'évaluation qui permettent de connaître jusqu'à quel point le projet est efficace, efficacité, pertinente, viable, ainsi que quel est son impact et l'analyse de la participation dans le même.

L'évaluation devra réaliser une analyse du contexte dans lequel le projet s'exécute. Les facteurs à tenir en compte dans ce sens sont les suivants : politiques d'appui, capacité institutionnel, aspects socioculturels, approche de genre, facteurs technologiques, facteurs environnementaux et facteurs économiques et financiers. Plus spécifiquement, l'Évaluation doit se baser sur les critères standards reconnus internationalement, notamment les Critères d'Évaluation de la Coopération Espagnole, priorisés de la façon suivante :

Critère d'évaluation	Priorité *
<p>Pertinence : Evaluer si les actions exécutées sont adéquates aux objectifs et besoins identifiés.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ identification des problèmes et besoins de la phase de diagnostic seront récapitulés fidèlement dans le document de formulation tout en signalant les éléments omis ; ○ adéquation de la stratégie d'intervention choisie : l'adéquation des objectifs, résultats et activités formulés aux besoins et au contexte actuel (quatre ans après son identification). ○ alignement aux politiques et stratégies nationales sur l'alimentation et la pauvreté et synergies avec d'autres programmes existants ; ○ adéquation et contribution du projet aux priorités de la Coopération Espagnole et le Ministère de Pêche dans la lutte contre la pauvreté, et l'insécurité alimentaire. 	1
<p>Efficacité : Mesurer et évaluer le degré de consécution des objectifs initialement prévus et non prévus (positifs et négatifs).</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ l'adéquation du centrage choisi dans la conception et l'exécution des activités avec les résultats attendus ; ○ les indicateurs de suivi et résultats attendues ; ○ l'analyse comparative entre les résultats obtenus et les résultats attendus, tout en incluant les résultats obtenus ; ○ l'évolution des hypothèses établies dans le document de formulation et dans le cas de n'avoir pas été maintenu, la description des répercussions sur le projet et la suggestion des recommandations. 	1



Critère d'évaluation	Priorité *
<ul style="list-style-type: none"> o le rôle de la Coopération Espagnole dans l'exécution du projet. 	
<p>Effizienz : Etude et estimation des résultats atteints par rapport au chronogramme et aux ressources matériaux et humaines employées. Il est envisagé d'évaluer le degré dans lequel, les ressources planifiées pour les activités du projet ont permis d'atteindre les résultats prévus. Les évaluateurs devront viser spécialement à l'adéquation des fonds affectés aux activités prévues.</p>	3
<p>Durabilité : Continuation des bénéfices après la fin de l'intervention sur le long terme. Situation par laquelle les avantages nets sont susceptibles de résister aux risques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • il s'agit de mesurer des effets positifs produits par le projet après la fin de l'aide de l'AECID. Pour l'étude de pérennité, il serait opportun d'inclure des facteurs qu'incident sur les actions en cours, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> o Cohérence entre les priorités de l'AECID et du Ministère de l'Agriculture, analyse des rapports entre les priorités du projet et les politiques et stratégies ; en tenant en compte aussi des aspects anthropologiques o Evaluation des actions mises en marche pour assurer les mécanismes de transfert aux partenaires locaux ainsi que l'appropriation réelle du projet. L'équipe évaluateur devra viser les suivants aspects : <ul style="list-style-type: none"> § engagement et participation des différents acteurs (cellule du projet AECID et MA) dans les activités de planification, coordination, exécution, suivi, analyse et évaluation (Ministère de l'Agriculture, Délégation Régionale de Brakna, Coopératives maraichères de Femmes, etc). § contribution en matière de ressources humaines, financières et logistiques des partenaires dans les activités du projet. § compétences des structures administratives disponibles pour assurer le transfert des actions développées. 	1
<p>Cohérence : Analyser la cohérence interne du projet, c'est-à-dire la concordance des objectifs de l'intervention avec les instruments proposés pour les atteindre et leur adéquation aux problèmes. Au niveau externe, analyser la compatibilité de l'intervention avec d'autres partenaires, stratégies et programmes pouvant être synergiques ou complémentaires.</p>	1
<p>Participation : Analyser la participation des partenaires dans le projet : Ministère de l'Agriculture, Direction de Développement des Filières et du Conseil Agricole (Ancienne Direction de l'Agriculture), autorités régionales et locales, maires des communes</p>	1
<p>Valeur ajoutée : L'évaluation tiendra compte du degré d'harmonisation du projet avec d'autres projets de coopération, particulièrement ceux de la Commission Européenne, et d'autres Etats membres (France, etc.)</p>	1
<p>Recommandations : L'évaluation inclura des recommandations et propositions pour des futures interventions dans le secteur de Développement Rural.</p>	1

* Note: priorités de 1 à 3 (1 plus prioritaire).



5. QUESTIONS ET CRITERES DE L'ÉVALUATION

Après l'antérieure analyse, on prétend obtenir un rigoureux rapport sur la pertinence de l'intervention, la participation des contreparties, l'administration, la gestion des ressources et l'impact sur la population bénéficiaire.

Pour cela, on propose les questions suivantes clés pour une bonne évaluation qui seront ajoutées à celles proposée pour l'équipe évaluateur :

Besoin d'information	Questions clé
Identification du projet	<ul style="list-style-type: none">- Existe-t-il une correspondance entre le projet et les besoins réels de la population bénéficiaire ?- Le projet, a-t-il été réalisé d'une façon participative, tenant compte des différents acteurs impliqués ?
Gestion, organisation, exécution et suivi	<ul style="list-style-type: none">- L'adaptation de la structure de la contrepartie au projet a-t-elle été correcte ? A-t-elle fonctionné correctement ?- La coordination entre l'AECID Mauritanie et le MDR a-t-elle été correcte ?- Les recours matériels, financiers et humains du projet ont-t-ils été adéquats pour l'exécution des activités ?- A-t-on réalisé un suivi adéquat et a-t-on établi des mesures de correction en cas de besoin ?
Atteinte de résultats	<ul style="list-style-type: none">- Dans quelle mesure les résultats ont-ils été atteints ?- Au cas où les résultats ne seraient pas atteints ou ne le seraient que partiellement, quels sont les raisons ?- A-t-on établi les bases pour des nouvelles interventions dans le secteur ?
Impact	<ul style="list-style-type: none">- Peut-on mesurer l'impact produit par le projet ?- S'il en est ainsi, quel a été son impact sur les bénéficiaires, la population locale et la contrepartie ?
Bénéficiaires et autres acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none">- Le projet, a-t-il compté avec la participation des bénéficiaires et des autres acteurs impliqués ?- Quel est leur degré de satisfaction avec le projet ?- Quel est le degré d'implication et satisfaction d'autres intervenants ou acteurs ?
Durabilité	<ul style="list-style-type: none">- A-t-on estimé les possibilités réelles de durabilité qui existent à la fin du projet ?- Quel sont les pas concrets qui ont été donnés à l'égard ?



6. METHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Le travail sera divisé en trois phases : 1. Etude de cabinet ; 2. Travail sur le terrain ; et 3. Elaboration des rapports. Pendant les premières phases de travail on établira le type de tâches que l'on attend des personnes qui effectuent l'évaluation.

6.1. Étude de Cabinet

Pendant l'étude de cabinet, l'équipe d'évaluation effectuera une révision exhaustive de toute la documentation relative au projet afin de connaître le niveau de profondeur de l'intervention. Cette équipe maintiendra les réunions nécessaires avec les personnes relevantes de la contrepartie et de l'OTC, ainsi qu'avec le(s) responsable(s) de l'Unité de gestion de l'évaluation. A la fin de cette phase, l'équipe d'évaluation présentera une proposition de matrice d'évaluation et d'options méthodologiques, sur laquelle on expliquera en détail le processus qu'elle va suivre. Cette proposition finale sera approuvée par l'Unité de gestion de l'évaluation.

Etude de la documentation administrative, stratégies nationales, plans opérationnels annuels, les rapports des assistances techniques, manuels des procédures, etc.

Analyse de la documentation du projet relative à la conception (documents d'identification et de formulation, rapports et trimestriels des activités du projet)

Conception des outils méthodologiques et techniques à appliquer (scénarios des interviews, questionnaires, etc.) pour la compilation, le traitement et l'analyse de l'information qui assurent la fiabilité des sources et la rigueur du traitement et d'analyse : préparation d'une matrice de planification servant à présenter de façon résumée la conception de l'évaluation (critères, questions, indicateurs, sources et techniques), puis ultérieurement après l'étude de cabinet, et le travail de terrain, il est envisageable de présenter une interprétation et jugement systématique et une valorisation rigoureuse (données et informations, sources, techniques, indicateurs, questions, critères) .

Demande et examen d'information additionnelle

6.2. Travail sur le terrain

Pendant le travail sur le terrain, l'équipe d'évaluation recueillera toute l'information nécessaire à l'obtention des données aussi bien quantitatives que qualitatives qui feront partie de l'évaluation et qui seront adaptées aux critères d'évaluation et questions clés décrites auparavant. Lors de cette phase seront programmées des rencontres avec les acteurs impliqués et avec l'Unité de gestion pour la remise de résultats.

Elaboration des outils de collecte de données (questionnaire, guide d'entretien, fiche de collecte de donne).

Réalisation des interviews aux informant-clés du pays, demande d'information additionnelle auprès les structures de la SNDP, les bénéficiaires, et autres acteurs

Analyse des résultats et rapport du travail de terrain : techniques appliquées, représentativité et limitation du rapport de terrain, informant-clés, documentation finalisée et indicateurs, première restitution des conclusions estimatives aux représentants locales.

Travail de rédaction et remise du rapport préliminaire de l'évaluation, qui inclura une mémoire des activités réalisées et sera basé sur l'étude documentaire et des résultats de la visite des lieux sur le terrain.



6.3. Elaboration de Rapports

Finalement, l'équipe d'évaluation élaborera un premier brouillon du rapport, sur lequel figureront les conclusions initiales et que l'Unité de gestion pourra compléter en incluant ses apports, ses commentaires ou des corrections ou bien des explications sur certaines des manifestations déclarées sur le rapport.

Le rapport préliminaire doit être présenté au comité de suivi 10 jours après la mission de terrain. Ce document sera envoyé par mail en format électronique. Ses conclusions principales seront discutées avec toutes les parties concernées et doivent suivre ce qui est défini dans ces termes de référence. Après l'approbation du rapport préliminaire par le comité technique et par l'AECID et la SNDP, les évaluateurs procéderont à l'élaboration et à la rédaction du rapport final qui comprendra trois niveaux d'analyse portant sur la conception, le modèle de gestion, les résultats du projet sur le format de Sommaire proposé au-dessous. Le rapport final sera présenté la semaine suivante après la présentation du rapport préliminaire.

La date de remise de présentation du rapport final sera fixée avec le comité de suivi de l'évaluation.

Le rapport final doit être présenté en français sur support électronique avec 3 copies en support matériel (papier DINA 4).

Finalement, une fois recueillies et analysées les allégations, on émettra le Rapport Final d'Evaluation selon les indications qui figurent dans le point n° 8.

Proposition d'un Chronogramme pour l'évaluation

Phase	Tâche	Durée
ETUDE DE CABINET	-Révision de documents -Elaboration de la proposition d'évaluation	7 jours
TERRAIN	Travail avec les acteurs impliqués Réunions pour la remise de résultats	9 jours
ELABORATION DES RAPPORTS	Rédaction du Rapport préliminaire Discussion et contributions au rapport préliminaire	5 jours
	Rédaction du Rapport Final : Rapport d'Evaluation du Projet à mi-parcours.	7 jours
TOTAL		28 jours

7. DOCUMENTS ET SOURCES D'INFORMATION

Parmi les documents que l'équipe d'évaluation doit réviser, on considère fondamentaux les documents mentionnés ci-dessous, sans préjudice d'autres documents que l'équipe puisse demander l'OTC et au MA :

- AECID, 2017. Plan directeur de la coopération espagnole 2013-2016
- Ministère de l'Agriculture, 2016. Plan National du développement agricole 2015-2025.
- Ministère des affaires économiques et du développement, 2012. Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie aux horizons 2015 et vision 2030



- Ministère du Développement Rural 2013, Stratégie de Développement du Secteur Rural Horizon 2025 (SDSR)
- Gouvernement de Mauritanie, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté III. Vol.2. Plan d'action : 2011-2015
- Ministère des affaires économiques et du développement, 2012. Programme National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire pour la Mauritanie 2011-2015
- Lejot, J. et Callot, Y. 2005 L'homme et l'eau à Aleg : de la pénurie à l'excès.
- AECID, 2014. Etude sur la potentialité de commercialisation des producteurs maraichers du Brakna dans les marchés régionaux. Mise en place d'un système d'information sur les marchés.
- Bureau Net-Audit, 2011 Evaluation intégrée d'un écosystème humide en Mauritanie : le lac d'Aleg
- Documents du projet
 - Identification, formulation et modifications
 - Rapport intermédiaires
 - Etudes et rapports réalisés par le projet.

8. STRUCTURE ET PRESENTATION DU RAPPORT FINAL

L'extension du rapport sera de préférence entre 60 et 80 pages (annexes non inclus). Il faudra également présenter un Résumé de maximum 10 pages.

Une fois l'évaluation achevée, l'entité chargée de l'évaluation enverra 4 copies du Rapport Final sur format électronique (CD) et sur format physique (papier) aux diverses entités qui ont participé à cette évaluation. Tous ces documents finals devront être présentés au moins en Français.

Il est recommandable que, lors de sa présentation, la structure du Rapport d'Evaluation Final suive le schéma suivant :

1. Résumé.
2. Tables des matières, tableaux et acronymes.
3. Introduction : description du projet et de l'évaluation.
 - Antécédents et objectifs de l'évaluation.
 - Bref description du projet.
 - Bref description de l'évaluation.
 - Equipe de travail.
 - Conditions et limites de l'évaluation.
 - Description des travaux exécutés.
4. Méthodologie : explication de la méthodologie et les techniques utilisées.
5. Analyse de l'information : une fois analysé l'ensemble des documents recueillis, on donnera réponse aux questions et critères d'évaluation établis préalablement, considérant l'évaluation du point de vue intégral proposé par l'adjudicataire.
6. Conclusions et Leçons apprises : on établira les principales conclusions dérivées des critères d'évaluation établis et les leçons apprises tirées de l'évaluation et indiquent, s'il y a lieu, les bonnes pratiques pouvant être extrapolées.
7. Recommandations : recommandations orientées à l'amélioration de futures actions. Il est important de mentionner l'acteur ou acteurs spécifiquement ciblés par la recommandation.
9. Annexes : on inclura les Termes de Référence, la méthodologie adoptée, les outils de recueillement d'information utilisée, le plan de travail, la composition et description de la mission, les allégations et commentaires de divers acteurs



au brouillon du rapport, ainsi que toute autre information que l'on considère utile.

L'équipe d'évaluation présentera pendant la phase de planification son plan de travail définitif et approuvé par l'Unité de gestion de l'évaluation, ainsi qu'un modèle du Rapport d'Évaluation du Projet, dont la structure et le contenu seront également approuvés par l'Unité de Gestion.

Toute modification dans la composition de l'équipe proposée devra être préalablement notifiée à l'Unité de Gestion.

Tous les documents et rapports seront rédigés en français.

9. EQUIPE D'EVALUATION

L'équipe d'évaluation doit prouver une expérience et formation en méthodologie d'évaluation et techniques de recherche dans le secteur de l'agriculture et la sécurité alimentaire (interviews, questionnaires, élections méthodologiques, opérationnalisation des indicateurs, etc.). Les membres de l'équipe doivent être des bons connaisseurs de la réalité mauritanienne, parler couramment le français et l'hassanya (obligatoire) et le pulaar (recommandé). Il sera souhaitable qu'au moins un des experts de l'équipe soit résident en Mauritanie. Avoir des connaissances sur des expériences pareilles au niveau international sera un atout. Les experts doivent avoir la formation et les qualifications suivantes :

- Formation universitaire de niveau maîtrise ou licence minimum en sciences politiques, sciences sociales, ingénieur ou équivalent
- Expérience en matière d'élaboration de situation de référence dans le domaine de la coopération au développement
- Bonne connaissance et expérience établie d'au moins 5 ans en matière de suivi et évaluation en particulier dans le cadre de projets/programmes de coopération au développement et sécurité alimentaire
- Bonne connaissance de la coopération internationale et des dernières évolutions en la matière
- Bon niveau de la langue française (écrite et parlée) et d'arabe, la connaissance d'autres langues nationales sera un atout.
- Connaissance prouvée de projets à financements de bailleurs de fonds internationaux

L'équipe devra être composée au moins de deux experts qui auront comme tâches principales :

- analyser la structure du document de formulation du projet ;
- analyser la pertinence des objectifs, résultats attendus et activités inscrites dans le projet et ses interrelations (cadre logique) ;
- examiner l'état d'avancement du projet à partir de son début (activités du projet et évolution des services) ;
- évaluer l'alternative technique choisi dans la conception et l'exécution des activités ;
- analyser le système de compilation des données existantes ;
- analyser les contributions des assistances techniques permanentes et les assistances techniques périodiques ;
- analyser les perceptions du projet de la part des responsables nationaux, régionaux et départementaux, les bénéficiaires ;
- formuler des recommandations et réaliser une proposition de reformulation du projet si besoin Avec un plan d'action cohérent correspondant avec le contexte base sur un aménagement avec un système d'économie de l'eau.



- analyser le cadre institutionnel du projet et le mécanisme d'exécution et de gestion des activités réalisées (chronogrammes de travail, mécanisme de planification, etc.) ;
- analyser le degré d'implication du personnel de l'UGP et la situation des ressources humaines de cette équipe dans les régions de déploiement.
- mesurer le rôle de coordination et de gestion de l'AECID et l'unité de projet ;
- mesurer les mécanismes d'exécution et de gestion des activités réalisées.
- adresser des recommandations pour la période restante de l'exécution.

10. PREMISES DE L'ÉVALUATION, DROITS D'AUTEUR ET PUBLICATION

L'évaluation consiste en une analyse exhaustive et rigoureuse du projet de l'AECID dans le domaine de l'agriculture et la résilience des populations les plus vulnérables. Pour cela, l'évaluateur doit remplir certaines exigences professionnelles et éthiques, parmi lesquelles :

- L'anonymat et la confidentialité : l'évaluation doit respecter le droit des personnes de fournir des informations tout en assurant son anonymat et confidentialité.
- Responsabilité : tout désaccord ou divergence d'opinion pouvant surgir entre les membres de l'équipe ou entre ceux-ci et les responsables du projet, se rattachant aux conclusions et/ou recommandations, doit être mentionné dans le rapport. Toute affirmation doit être soutenue par l'équipe ou faire constater le désaccord sur celle-ci.
- Intégrité : les évaluateurs auront la responsabilité de mettre en exergue des questions non mentionnées spécifiquement dans le cahier des prescriptions techniques, si besoin est pour l'obtention d'une analyse plus complète de l'intervention.
- Indépendance : l'équipe des évaluateurs doit assurer son autonomie de l'intervention évaluée, sans être liée à sa gestion ni à aucune de ses composantes.
- Incidence : dans le cas d'apparition des problèmes durant la réalisation du travail du terrain ou dans n'importe quelle phase de l'évaluation, ceux-ci doivent être immédiatement notifiés à l'AECID et à la Direction. Le cas échéant, l'existence desdits problèmes ne pourra pas en aucun cas être utilisé pour justifier la non obtention des résultats prévus dans le présent cahier des prescriptions techniques.
- Validation de l'information : les évaluateurs devront assurer la véracité de l'information compilée pour l'élaboration des rapports, et en dernière instance, ils seront responsables de l'information présentée dans le rapport d'évaluation.
- Rapports d'évaluation : La diffusion de l'information compilée et du rapport final concerne l'OTC et pour l'extension l'AECID et le Ministère de l'Agriculture.
- Remise des rapports : en cas de retard dans la remise des rapports ou dans le cas où la qualité des rapports fournis est expressément inférieure à ce qui est convenu avec l'OTC, l'évaluateur s'engagera à réviser le rapport final et le présenter à nouveau.

11. DELAI POUR LA RÉALISATION DE L'ÉVALUATION

L'évaluation suivra le chronogramme accordé entre l'Unité de Gestion et l'équipe d'évaluation, basé sur le chronogramme décrit dans la section 6.

Le Rapport Final de l'évaluation devra être remis avant le 27 mars 2017.
--

12. ADJUDICATION DE L'OFFRE ET CONTRAT

L'exclusion ou adjudication de l'offre sera communiquée par email aux candidats. La convocation peut se déclarer infructueuse par manque des candidatures acceptables.



La formalisation du contrat aura lieu dans un délai maximum de 7 (sept) jours à partir de la date de notification de l'adjudication définitive.

L'adjudicataire s'engage à l'exécution du contrat lui-même, étant expressément interdit de céder ou sous-traiter le contrat à un tiers.

D'autre part, l'équipe qui obtient le contrat sera responsable des conséquences pouvant se dériver du manque d'authenticité de ses déclarations au moment d'accomplir ses obligations, dérivées de ce document et du contrat souscrit.

13. PRESENTATION DE L'OFFRE TECHNIQUE ET ECONOMIQUE

Pour participer au concours, les candidats devront composer un dossier de candidature, intitulé «Évaluation mi-parcours Projet d'Aleg», comportant lettre de motivation, CV, références et un document de proposition technique et financière.

L'offre technique devra contenir l'information suivante :

1. Objectifs de l'évaluation.
2. Atteinte et Méthode de travail.
3. Agence de travail. Planification temporelle de la révision et délais de présentation des rapports (chronogramme détaillé).
4. Relation spécifique de l'Equipe de travail.
5. Activités de l'évaluation.
6. Aspects essentiels des Rapport Brouillon et Final

L'offre économique devra contenir l'information suivante :

1. Honoraires à percevoir (budget détaillé), en indiquant le nombre de jours estimé et la forme de paiement.

Les dossiers seront livrés en format électronique à l'adresse suivante :

manafall1@yahoo.fr

CC : irene.borrego@aecid.es

et déposés à l'adresse suivante :

Monsieur Cheibany M'bareck Fall

Coordinateur du Project de renforcement de la résilience des populations les plus vulnérables et diffusion de nouvelles technologies dans la zone humide du lac d'Aleg

Direction de l'Agriculture

B.P : 5193 Nouakchott - Mauritanie

Tel : 222 45 25 45 68/46 42 94 46/22 29 79 66

Délai de livraison des dossiers : 20 Février 2017 à 17h00.

Nouakchott, le 6 Février 2017